



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 5 octobre 2021, à 13 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général intérimaire, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe ainsi que Luc Beaudoin, Alexandre Bégin, Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Josée Bellemare, Linda Brouillette, Jean-Sébastien Caron, Isabelle Cloutier, Geneviève D'Amours, Jean-Charles Désy, Lucie Gagnon, Mario Gauthier, Laurence Gillot, Nathalie Joannette, Catherine Leclerc, François Léveillé, Catherine Marchand, Anne Mévellec, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Rachel Rivard, Isabelle Sabourin, Mario St-Pierre, Frédéric Vandal et Isabelle Veilleux.

Monsieur le président rappelle que la séance du conseil d'aujourd'hui est la dernière avant les élections. Une période y sera réservée afin que les membres du conseil puissent s'adresser aux citoyens.

### **CAUP20211005-P1 RAPPORT - BUREAU DE LA PRÉSIDENTE**

Lors de la dernière analyse du budget, monsieur le conseiller Daniel Champagne a fait une demande afin que l'on puisse analyser la présidence du conseil. Un mandat a été confié à cette fin. Le rapport présenté aujourd'hui découle de cette demande. Monsieur Champagne présente les personnes qui ont participé à ce mandat qui sont : Mario Gauthier, professeur à la faculté des sciences sociales de l'UQO et titulaire de la Chaire de recherche en développement des collectivités, et Anne Mévellec, professeure à la faculté de sciences sociales de l'Université d'Ottawa. Il souligne aussi la contribution de Guy Chiasson professeur en science politique à l'UQO (absent parce qu'il donne actuellement un cours), Jean-Sébastien Caron De Montigny et Alexandre Bégin, assistants de recherche. Il remercie madame Andrée Loyer pour son accompagnement dans le processus.

Monsieur Champagne mentionne que la présentation transmise est une version préliminaire qui ne doit pas circuler à ce moment-ci.

Madame Anne Mévellec fait la présentation. Elle explique d'abord que le mandat était de recenser les pratiques liées à la fonction de la présidence de conseil municipal et de faire des propositions pour revoir ou consolider celui de Gatineau.

Madame Mévellec présente trois types de recommandations :

#### **RECOMMANDATIONS POUR FAVORISER L'IMPARTIALITÉ ET L'INDÉPENDANCE**

1. La présidente ou le président est élu(e) à la majorité des deux tiers des membres du conseil municipal par vote secret. Tous les conseillers et conseillères, sauf ceux et celles qui font partie de l'exécutif, peuvent présenter leur candidature dans une élection organisée par le Service du greffe.
2. La vice-présidente ou le vice-président est élu(e) selon les mêmes modalités que la présidence.
3. La personne qui assure la présidence est révoquée par un vote à la majorité des deux tiers des membres du conseil.

4. La personne qui assure la présidence du conseil s'abstient de voter sur les résolutions présentées au conseil, sauf lorsqu'elle juge qu'une résolution est particulièrement importante pour son district. Dans les cas où le président ou la présidente désire participer au débat et voter, nous suggérons qu'il ou elle cède sa place au vice-président ou à la vice-présidente.

#### **RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES RÔLES À JOUER PAR LA PRÉSIDENTE DE GATINEAU**

5. La présidence du conseil a la responsabilité d'animer une discussion périodique sur les règles en matière d'ordre et de décorum.
6. La présidence du conseil a la responsabilité de développer une stratégie pour encourager la participation du public aux activités du conseil.
7. La présidence du conseil a la responsabilité de mettre en place un programme de formation pour les nouveaux membres du conseil municipal et de les accompagner dans le travail législatif.
8. La présidence du conseil est responsable d'identifier des mesures d'accommodement pour favoriser la conciliation travail-famille.
9. La présidence est responsable de l'organisation d'un forum favorisant la transversalité entre les commissions du conseil.
10. La présidence poursuit son implication active dans le réseau des présidentes et présidents des grandes villes.
11. La présidence accroît son rôle de représentation du conseil auprès des divers groupes de la société civile.

#### **RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'APPUI À LA PRÉSIDENTE**

12. Une Commission sur le fonctionnement démocratique du conseil est mise en place sous la direction de la présidence du conseil et inclut des membres du conseil ainsi que des représentants et représentantes de la société civile.
13. Une petite équipe de recherche est créée pour soutenir la présidence dans ses mandats de représentation du conseil et d'intégration des membres du conseil.
14. Cette équipe de recherche s'acquitte de la tâche de secrétariat pour la Commission sur le fonctionnement démocratique.
15. L'équipe de recherche accueille régulièrement des stagiaires provenant des milieux de formation postsecondaire de Gatineau.
16. La rémunération de la présidence du conseil est ajustée pour reconnaître la charge supplémentaire qui incombe à cette fonction.

Monsieur Mario Gauthier remercie les personnes qui ont collaboré à cette analyse. Il mentionne que la version définitive du rapport devrait être disponible bientôt et pourra être rendu public.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur Champagne mentionne que le présent mandat des membres du conseil a fait évoluer la gouvernance à la Ville de Gatineau. Le rôle des élus fut accru. Les municipalités sont à tous égards un palier de gouvernement. Monsieur le maire fut d'ailleurs aux premières loges des revendications à cette fin et il l'en remercie. À la Ville dorénavant, les présidentes et présidents des commissions et comités assurent non seulement le bon déroulement des séances, mais sont aussi porteurs de dossiers. Le rôle du président du comité exécutif aussi a évolué. Ce dernier travaille directement avec l'administration en assurant le suivi des opérations de gestion de la Ville, mais aussi en encadrant les priorités. Monsieur Champagne souligne que le conseil municipal de Gatineau est le seul des 10 plus grandes villes qui n'a pas un lieu pour l'exercice de sa démocratie en siégeant dans une salle de spectacle. L'obtention d'une salle pour le conseil municipal serait une marque de respect envers la démocratie. Monsieur Champagne dit espérer que les recommandations présentées aujourd'hui feront l'objet d'une décision prise dès le début de mandat du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire mentionne qu'à l'instar de monsieur Champagne, il est d'avis que la Ville est de moins en moins une administration et de plus en plus un gouvernement local et que des choses ont changé dans les faits. Il donne l'exemple du président du comité exécutif qui joue un rôle accru qui était auparavant dévolu au maire. La même chose s'est produite au niveau de président du conseil, mais sans avoir été formalisée. Il donne les exemples de l'accès à la loge exécutive des Olympiques, l'accès à l'information et aux documents pour les élus, nécessaires à leur prise de décision, la présidence du comité plénier, la présence à la préparation des ordres du jour, les liens avec l'ombudsman, un rôle protocolaire ainsi que toutes les démarches de transparence qui sont actuellement des responsabilités assumées par le président du conseil.

Madame la conseillère Myriam Nadeau mentionne qu'il est extrêmement intéressant que ce soit les membres du conseil qui votent pour leur président pour valider sa légitimité. Le président représente le conseil à certains événements protocolaires selon elle. C'est le maire qui représente le conseil pour la prise de décisions. Madame Nadeau souhaite que si le prochain conseil va de l'avant avec la mise en place d'un bureau du président, les sommes allouées aux conseillers en soutien de recherche ne soient pas pour autant amputées.

Madame Mévellec mentionne que le rôle de représentation du président est effectivement protocolaire. Elle vérifiera la formulation dans le rapport afin que ce soit bien clair. Pour ce qui est de l'appui financier nécessaire pour la mise en place d'un bureau de la présidence, le mandat n'a pas couvert cet élément.

Monsieur Champagne ajoute qu'à son avis, le président joue aussi un rôle dans la revue de la gouvernance, sa mise en place et le suivi nécessaire auprès des membres du conseil.

Monsieur Gauthier réfère à la page 45 du rapport sur le rôle du président.

Monsieur le conseiller Marc Carrière mentionne qu'il est resté avec un goût amer de la nouvelle gouvernance. On s'approche de quelque chose d'intéressant avec ce document. Toutefois, en ce qui concerne l'accès à l'information, le maire doit aussi communiquer l'information aux élus puisqu'il en détient beaucoup. Un maire minoritaire ne peut pas gouverner comme s'il était majoritaire. Ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement fonctionne.

Monsieur le maire est en désaccord avec monsieur Carrière sur sa conception du fonctionnement d'un conseil municipal. Il est d'avis que chacun vote en faisant un choix et que c'est la décision finale qui « gagne ».

Monsieur le maire est d'accord avec les propos de monsieur Champagne à l'effet qu'une salle permanente du conseil est une démonstration de respect envers la démocratie.

Monsieur Champagne mentionne que c'est Gatineau qui a initié les rencontres entre les présidents des municipalités et espère que ce modèle fera école.

Monsieur Carrière est d'avis que le comité exécutif devrait être constitué en proportion des résultats électoraux, comme la table du conseil.

Le caucus préparatoire est suspendu à 14 h 55.

Reprise du caucus préparatoire à 15 h.

Mesdames Linda Brouillette et Lucie Gagnon ainsi que messieurs Luc Beaudoin et André Turgeon se joignent à la rencontre.

**CAUP20211005-P2 CAUCUS PRÉPARATOIRE**

**14 h** - Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 5 octobre 2021.

Monsieur le président mentionne que le conseil sera tenu en visioconférence et que les questions des citoyens reçues au Service du greffe seront lues.

**3.1 Projet numéro 126520** - Usage conditionnel - Installer une antenne de télécommunication - Lot 6 332 841 du cadastre du Québec - District électoral de Lucerne - Gilles Chagnon

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon mentionne qu'il votera contre.

**3.2 Projet numéro 126522** - Dérogation mineure - Régulariser l'empiètement de l'allée d'accès sur la façade principale de l'habitation - 73, rue du Glenbow - District électoral du Plateau - Maude Marquis-Bissonnette

La greffière mentionne qu'il y a des recommandations défavorables du SUDD et du CCU.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette invite ses collègues à voter contre ce projet de résolution puisque le propriétaire a complètement asphalté l'avant de sa propriété jumelée.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique qu'il votera contre.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin mentionne qu'accorder cette dérogation mineure créerait un précédent. Le conseil municipal doit toutefois voter pour ou contre ce projet selon la loi, même si la recommandation du CCU est défavorable. Comme il est nécessaire d'avoir une personne qui propose et une personne qui appuie, monsieur Champagne fera la proposition et monsieur Blondin l'appuiera, même s'ils ne sont pas en faveur d'accorder cette dérogation mineure.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il votera contre puisque la densification nécessite de laisser de la place à la végétation.

**3.6 Projet numéro 126537** - Usage conditionnel - Construire une habitation multifamiliale de 12 étages comprenant 303 logements - 401, rue Champlain - District électoral de Hull-Wright - Cédric Tessier

**3.7 Projet numéro 126538** - Dérogations mineures - Construire une habitation multifamiliale de 12 étages comprenant 303 logements - 401, rue Champlain - District électoral de Hull-Wright - Cédric Tessier

Monsieur le conseiller Cédric Tessier mentionne qu'il a voté en faveur de ce projet, mais la consultation publique démontre que les citoyens ont de fortes inquiétudes. Il votera conséquemment contre les projets de résolution.

**3.9 Projet numéro 126233** - 2 dérogations mineures - Construire une habitation bifamiliale - 8, rue Saint-Jean-Bosco - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Jocelyn Blondin

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier demande à monsieur le conseiller Jocelyn Blondin d'expliquer pourquoi le conseil municipal prendrait une position contraire au SUDD. Monsieur Blondin mentionne que le SUDD ne peut pas prendre une décision contraire aux règlements. Toutefois, le CCU a l'appui des voisins immédiats.

**4.5** **Projet numéro 126658** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-11-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'autoriser l'usage « Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles » dans la zone CO-14-039

**4.6** **Projet numéro 126660** - Projet de Règlement numéro 532-11-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'autoriser l'usage « Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles » dans la zone CO-14-039 - District électoral de Deschênes - Mike Duggan

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande le retrait de ces deux points après avoir eu des échanges avec le promoteur

Il n'y a pas d'enjeu à ce retrait selon monsieur Mathieu Bélanger.

Un sondage dans le quartier a démontré que les résidents sont en majorité favorables. Toutefois, comme une réunion concernant plusieurs sujets est prévue à la fin d'octobre et que ce sujet y sera aussi discuté, il est préférable de reporter ces sujets.

Les points 4.5 et 4.6 sont retirés.

**4.7** **Projet numéro 126661** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-12-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'autoriser les usages « Service de réparation d'automobiles » et « Service de débosselage et de peinture d'automobiles » dans la zone Co-13-051 - District électoral de Deschênes - Mike Duggan

**4.8** **Projet numéro 126663** - Projet de Règlement numéro 532-12-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'autoriser les usages « Service de réparation d'automobiles » et « Service de débosselage et de peinture d'automobiles » dans la zone Co-13-051 - District électoral de Deschênes - Mike Duggan

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que ce commerce sera plus approprié à cet endroit en permettant une entreprise plus propre avec des commerces et du résidentiel.

**4.2** **Projet numéro 126685** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 501-55-2021 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'abroger certaines exigences en matière de garanties financières et de prévoir une pénalité relative au non-respect de l'obligation de fournir un certificat de localisation

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que ce projet créera de la croissance et la création de richesse. Il remercie monsieur Bélanger pour son travail dans ce dossier.

**4.3** **Projet numéro 126318** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-10-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but de ne plus limiter la période d'installation prescrite pour une marquise de toile amovible recouvrant une terrasse de restauration

**4.4** **Projet numéro 126320** - Projet de Règlement numéro 532-10-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but de ne plus limiter la période d'installation prescrite pour une marquise de toile amovible recouvrant une terrasse de restauration

Madame la conseillère Audrey Bureau mentionne que grâce à l'APICA on aura des terrasses en hiver. Elle remercie les commerçants d'avoir proposé cette modification.

**6.4** **Projet numéro 126738 --> CES-** Règlement numéro 183-16-2021 modifiant la liste des parcs à chiens du Règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc demande des précisions sur sa demande d'autoriser les chiens en laisse dans la partie Nord du parc du Lac Beauchamp.

Madame Geneviève d'Amours explique qu'il est possible d'apporter des correctifs, mais que pour des raisons de procédure, la modification devra faire l'objet d'un avis de motion et d'un règlement. Comme l'interdiction des chiens en laisse à cet endroit prendra effet seulement en décembre, la modification réglementaire pourra être adoptée à temps pour éviter un bris de service.

**6.5 Projet numéro 126717 - Règlement numéro 501-54-2021 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'établir de nouvelles exigences concernant la plantation et l'abattage d'arbres**

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette mentionne que tout ce qui est présenté est bon. Par contre, une résolution présentée à la CDTHE et qui devait cheminer au conseil municipal a été oubliée et elle propose l'amendement suivant :

« La Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement recommande au conseil que la Ville de Gatineau instaure un programme robuste de sensibilisation à l'importance des arbres sur le domaine privé auprès de la population, par l'entremise des actions suivantes :

- La distribution de feuillets d'information par voie postale à toute la population sur le territoire de la ville rappelant l'importance des arbres et de la canopée, les règlements municipaux, et les programmes disponibles pour encourager la plantation d'arbres;
- La mobilisation de la patrouille environnementale pour accentuer la sensibilisation et l'information dans les secteurs de la ville où la canopée est moins importante;
- Le référencement à des ressources pour l'accompagnement à la plantation d'arbres;
- La bonification du programme de distribution d'arbres gratuits, notamment dans l'optique de bonifier le nombre et la taille des arbres distribués;
- Le financement de ce programme par le conseil municipal dès le budget de 2022 vu l'urgence climatique, ou par toute autre source de financement;
- La présentation d'un bilan de la progression des indicateurs de suivi et des pistes d'amélioration de ce programme un an après son instauration;
- L'étude de la question de l'approvisionnement des arbres, et le support d'opportunités favorisant l'approvisionnement d'arbres de qualité à un prix concurrentiel. »

Madame la greffière suggère l'ajout d'une nouvelle résolution plutôt qu'un amendement parce que le règlement est à l'étape de l'adoption et que la demande de modification serait difficilement conciliable. En réponse à une question de monsieur le conseiller Daniel Champagne, elle explique qu'une nouvelle résolution peut être ajoutée à l'ordre du jour avec l'accord des 2/3 des membres du conseil en vertu du règlement de régie interne.

Madame Marquis-Bissonnette est en accord.

Monsieur Mathieu Bélanger explique que cette résolution aurait dû être mise à l'ordre du jour par l'administration. Il ne s'agit pas d'un avis de proposition.

Aucun membre du conseil ne demande le vote. Tous sont en accord avec cet ajout.

**Ajout à la section 28 :**

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Ce point a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCA lors de la séance du 4 octobre. Il note que la recommandation du CCA comporte une erreur : trois membres du comité ont voté en faveur, un membre s'est abstenu alors qu'un membre était absent.

Il s'agit du point suivant :

Demande à la CPTAQ - Autoriser une opération cadastrale et des usages additionnels d'hébergement touristique et de sentiers sportifs en zone agricole - Montée Dalton (lots 1 371 151 et 1 371 152) - District électoral de la Rivière-Blanche

Monsieur le conseiller Cédric Tessier appuie monsieur le conseiller Jean Lessard.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que l'ajout de ce point est assujéti à la règle de l'accord du 2/3 des membres du conseil.

Aucun membre du conseil ne demande le vote. Tous sont en accord avec cet ajout.

**9.1 Projet numéro 126516 - PIIA - Construire 20 unités d'hébergement touristique en usage additionnel à un terrain de golf - 913 et 967, montée Dalton - District électoral de la Rivière-Blanche - Jean Lessard**

Madame la conseillère Audrey Bureau mentionne que ce projet d'agrandissement sur un terrain de golf est un incroyable projet, mais situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et dans une zone agricole. Conséquemment, elle enregistrera une dissidence pour ce projet.

Monsieur le conseiller Jean Lessard explique que le terrain est zoné agricole et récréatif. Cette activité est permise, mais les activités agricoles auront priorité. Le promoteur a été avisé qu'il pourrait y avoir des désagréments.

Monsieur le conseiller Mike Duggan est inquiet de ce projet en dehors du périmètre urbain et souhaite qu'on s'assure qu'il demeure récréatif.

Monsieur le maire mentionne que de toute façon, le dossier devra obtenir l'aval de la CPTAQ qui a l'expertise pour prendre une décision éclairée.

**9.2 Projet numéro 126518 - PIIA - Installer 11 bornes de recharge pour véhicules électriques – 1248 à 1352, boulevard La Vérendrye Est - District électoral de la Rivière-Blanche - Jean Lessard**

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que ce projet à proximité de l'autoroute est une bonne nouvelle pour l'Est. On avance vers l'électrification des transports.

**10.6 Projet numéro 126635 --> CES - Entente et requête - Desserte en services municipaux - Projet Belvédère Lattion - District électoral d'Aylmer - Audrey Bureau**

Madame la conseillère Audrey Bureau explique qu'il s'agit d'un projet de développement immobilier.

**11.1 Projet numéro 124574 --> CES - Projet-pilote de boîtes de dons sur terrains municipaux**

Madame la conseillère Louise Boudrias est surprise que ce projet pilote n'ait pas été offert à tous les organismes, comme Saint-Vincent de Paul et Grands frères Grandes sœurs. Ces deux organismes n'ont pas été consultés et pourtant l'objectif des boîtes de dons est pour leur venir en aide. Ces deux organismes ont payé le prix du retrait des boîtes de dons par le passé. Elle propose le retrait de ce point et son retour à la CDTHE pour analyse. L'ensemble des organismes doit pouvoir adhérer au projet pilote et non pas seulement les deux organismes ciblés, même s'il s'agit d'un bon choix.

Madame Chantal Marcotte explique que ce projet pilote est prévu au bilan du PGMR. Tous les organismes peuvent faire partie du projet pilote qui a pour objectif de permettre la caractérisation sur un an. On verra après un an ce qu'on recommandera. Elle ne sait pas si on a approché les OBNL. Elle vérifiera s'il y a eu une forme de transaction avec tous les OBNL. Elle ajoute que rien n'empêche une entente avec un autre organisme.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne qu'il est content parce qu'un organisme de son district qui crée du réemploi et de l'emploi fait partie du projet pilote. Il a visité l'écocentre à Aylmer et a constaté que plusieurs éléments auraient pu être réutilisés. Il demande à madame Marcotte s'il y a un tri. De plus, il suggère aux citoyens d'utiliser le groupe *Buy Nothing* sur Facebook avant de se départir d'un bien.

Madame Marcotte explique qu'aux écocentres mobiles ou permanents, rien n'est un déchet. La philosophie est le réemploi.

Madame la conseillère Audrey Bureau dit ne pas comprendre pour quelle raison le choix définitif des emplacements des boîtes de dons n'a pas été soumis à la CDTHE et que les élus n'ont pas été consultés compte tenu des problèmes vécus par la Ville à ce sujet. Elle demande le retrait du dernier emplacement dans son district. Madame Marcotte mentionne que le choix des emplacements permanents n'est pas définitif, ce sont seulement des sites potentiels. Les centres de services seront impliqués.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette partage les avis de mesdames Boudrias et Bureau et appuie la demande de retrait du point par madame Boudrias.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que l'étude en public de ce type de dossiers par les commissions est au cœur de la nouvelle gouvernance.

Monsieur LeBlanc souhaite que ce point demeure à l'ordre du jour vu qu'il y a seulement six boîtes de dons actuellement sur le territoire et suggère que la Ville s'ajuste plutôt afin d'ajouter d'autres organismes.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier est d'avis qu'il serait plus sage de retirer ce point, pour faire nos devoirs et revenir.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Jean-François Leblanc. Messieurs les conseillers Jean-François LeBlanc et Mike Duggan votent contre. Monsieur le conseiller Pierre Lanthier est absent pour le vote.

**Le point 11.1 est retiré.**

**14.3 Projet numéro 124725 --> CES - Bilan du plan d'action 2016-2018, 2019-2020 et plan d'action 2022-2024 du programme d'agriculture urbaine**

**14.4 Projet numéro 125883 --> CES - Bilan du projet pilote - Jouer dans ma rue**

Madame la conseillère Renée Amyot demande l'appui de ses collègues pour ces deux projets :

- La pandémie a mis l'autonomie alimentaire à un niveau élevé. Se doter d'un système alimentaire durable et diversifié est prioritaire. Ce projet permet plus de petits projets qu'on pourrait voir se multiplier sur le territoire.
- Le jeu serait permis dans 1 600 rues locales. La Ville serait la première grande ville à avoir un tel programme de jeu dans la rue.

**15.1 Projet numéro 126289 --> CES - Reconnaissance de madame Mishka Lavigne en tant qu'écrivaine en résidence 2021 de la bibliothèque de Gatineau**

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que c'est un excellent choix.

**18.1 Projet numéro 126507 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle - Service des communications**

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande s'il y a un impact sur le budget puisque le sommaire n'indique pas qu'il y en a. Monsieur Luc Bard lui répond que c'est seulement une réorganisation administrative sans impact budgétaire.

**26.2 Projet numéro 126759 --> CES - Aide financière pour le projet Pop ta Soupe - Travaux de réfection de l'édifice de la Soupe populaire - Districts électoraux du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond et de l'Orée-du-parc - Louise Boudrias et Isabelle N. Miron**

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que le lieu définitif n'est pas choisi, mais comme une adresse était requise pour l'entente avec l'organisme, l'adresse de l'OHO a été indiquée. Il est possible qu'un amendement soit ultérieurement requis. Les responsables de l'OHO en sont informés.



Madame la conseillère Louise Boudrias mentionne que cet organisme avait dû cesser ses opérations sur le boulevard Saint-Joseph où il nourrissait des gens dans le besoin et qu'il fallait trouver un nouveau local. La mise en commun de plusieurs organismes a permis la mise en place de ce service qui permettra d'offrir à nouveau un service alimentaire à une population qui en a très besoin.

**28.1 Projet numéro 126078 - Protocole d'entente entre BBL Construction et la Ville de Gatineau en vue de la plantation de 100 arbres**

Madame la conseillère Audrey Bureau demande ce qui a été conclu par le comité exécutif et quand se terminent les délais pour poursuivre la compagnie BBL. Monsieur le conseiller Cédric Tessier répond que toutes les modifications souhaitées par le conseil municipal ont été ajoutées à l'entente. Selon une opinion juridique émise par le Service des affaires juridiques, les chances de gagner un recours civil sont presque nulles puisque le conseil municipal a accepté le don de 100 arbres et de vendre le terrain. Quant au recours pénal, le délai est prescrit.

**28.19 Projet numéro 126563 --> CES - Adoption et financement de la phase 1 du Plan climat de la Ville de Gatineau**

Madame la conseillère Audrey Bureau propose l'amendement suivant :

« Que ce conseil mette sur pieds un comité consultatif permanent sur le climat à compter de 2022. Le comité devra regrouper des experts de différentes sphères et des citoyens. Une fois le bureau de la transition écologique bien établi il pourra optimiser la structure du comité consultatif. »

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon appuie l'amendement de madame la conseillère Audrey Bureau.

Aucun membre du conseil ne demande le vote. Tous sont en accord avec cet amendement qui sera ajouté à la résolution.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier remercie monsieur Luc Bard pour son document explicatif répondant aux questions posées au comité plénier du 28 septembre. Selon ce document, à la section 5, un montant initial de 104 M\$ sur cinq ans et 56 nouveaux postes seront ajoutés et coûteront 7 M\$ annuellement de façon récurrente. Trois scénarios de financement sont proposés; intégration à la taxe foncière, ajout à la dette ou création d'une taxe spéciale (« taxe verte »).

Monsieur Mario St-Pierre donne des explications sur les impacts budgétaires : pour l'option d'intégration à la taxe foncière, les dépenses en ressources humaines seraient dans le budget d'opération et les dépenses de 104 M\$ dans les immobilisations (service de la dette). La taxe pourrait être indiquée séparément sur le compte de taxes (taxe dédiée « verte »). Globalement sur les cinq ans, il s'agirait d'une augmentation de plus ou moins 2,4 ou 2,5 % d'impact budgétaire, ce qui représente 0,5 % sur le compte de taxes. Cela ne tient pas compte des subventions éventuelles qui viendraient diminuer cette augmentation de taxes.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette mentionne qu'en matière de coût de financement, les autres paliers de gouvernement vont devoir aider les municipalités à financer l'adaptation et la résilience aux changements climatiques. L'UMQ a bien documenté ce sujet. Elle ajoute que selon le Bureau des assurances du Canada, pour chaque dollar investi en prévention, c'est 6 \$ de moins évité en coût futur et pour chaque dollar investi en réduction des GES, c'est 3 \$ à 5 \$ qui est évité comme coût en adaptation. L'inaction a un coût. C'est pour ces raisons que la CDTHE demande au conseil municipal de donner un mandat pour mettre en place le bureau de la transition, développer une stratégie de financement, peaufiner le Plan climat, mettre en place une concertation citoyenne et des moyens de monitoring pour s'assurer de la réalisation de nos objectifs de réduction des GES.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier mentionne qu'il est aussi proposé au projet de résolution de demander que lors de l'étude du budget, un montant de 600 000 \$ soit accordé pour l'année de transition.

Monsieur Tessier votera en faveur de ce Plan pour les actions qui y sont prévues, mais plus précisément afin d'enclencher l'année de transition, la création du bureau de transition écologique et la création du comité consultatif proposée par madame Bureau.

Monsieur Chagnon indique qu'il votera en faveur, mais qu'il aimerait qu'éventuellement les coûts inclus au 104 M\$ soient explicités afin de connaître quels sont les coûts à dissocier parce qu'ils étaient déjà prévus ailleurs dans les budgets.

Madame la conseillère Renée Amyot mentionne que nous avons une responsabilité d'équité intergénérationnelle et sociale. Les changements climatiques touchent plus brutalement les communautés vulnérables et pour cette raison elle votera en faveur. Il sera important d'arrimer ce plan aux politiques existantes qui servent à venir en aide à ces populations. L'adoption de ce Plan est la suite de l'adoption par le conseil municipal de l'urgence climatique.

Monsieur le conseiller Marc Carrière aurait souhaité quelque chose de plus structuré et il déplore que le conseil municipal donne une orientation claire à l'administration malgré ce manque de structure.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne est d'accord avec la nécessité de cette initiative qu'il appuie. Cette première phase permettra de poursuivre les discussions. Il se dit rassuré qu'aucune somme ne soit engagée à ce stade-ci. Le prochain conseil prendra les décisions monétaires.

Monsieur le maire mentionne que ce Plan climat est un geste fort et il insiste sur la page 10 qui énumère tout le travail qui sera fait pendant l'année de transition. C'est le début de projets divers qui reviendront au conseil municipal pour être approuvés.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier mentionne qu'il a, comme le maire le disait à son point de presse la semaine dernière, le souci de ne pas faire de la politique facile. Il est conscient qu'il pose beaucoup de questions, mais il le fait au nom des Gatinois. Il est satisfait des réponses obtenues. Il félicite les fonctionnaires pour leur rigueur. Il votera en faveur de ce Plan climat.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin mentionne que le Plan climat a été présenté à la CDTHE dont il est membre et qu'il a voté en faveur. Il remercie madame Bureau pour les explications qu'elle lui a données notamment à l'égard du bureau de transition.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que ce Plan climat est un excellent premier pas même s'il arrive un peu tard dans le mandat. Il faut trouver le juste milieu entre résistance de la population qui veut changer sans être trop brusquée et la jeune génération qui pousse pour qu'on agisse.

Madame la conseillère Louise Boudrias mentionne qu'elle votera en faveur de ce Plan qui constitue un pas dans la bonne direction même s'il devra être peaufiné. Elle déplore le temps qu'à pris la Ville avant de présenter un plan, mais mentionne qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette termine en disant que ce conseil a été extrêmement actif en matière environnementale en protégeant plus de 95 % des milieux humides, instaurant les stationnements écologiques, accordant des subventions pour la transformation du chauffage au mazout pour un chauffage plus écologique, etc. Les actions ont donc été entamées bien avant le Plan climat.

**28.33 Projet numéro 126849 --> CES - Mandater M<sup>e</sup> Paul Wayland de la firme DHC Avocats pour prendre tous les recours judiciaires nécessaires afin d'obtenir que soient respectées les recommandations du Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts**

Madame la conseillère Audrey Bureau demande quels sont les montants en jeu. Monsieur le conseiller Cédric Tessier répond que ce dossier a été abordé à huis clos et qu'il ne peut l'aborder en public. Monsieur le maire explique que, sans parler de chiffres, on peut dire qu'il y a un différend entre la Ville et la CCN concernant la mécanique d'évaluation des terrains et la résolution indique que la Ville porte ce différend devant les tribunaux qui décidera comment doivent être évalués les terrains.

- 28.28** **Projet numéro 126834** --> **CES** - Règlement numéro 513-9-2021 citant en immeuble patrimonial la maison Kerr, sise au 244, montée St-Amour
- 28.29** **Projet numéro 126836** --> **CES** - Règlement numéro 513-10-2021 citant en immeuble patrimonial la maison Pelletier, sise au 20, rue Lois
- 28.30** **Projet numéro 126839** --> **CES** - Règlement numéro 513-11-2021 citant en immeuble patrimonial la maison Benedict, sise au 34, rue Fréchette
- 28.31** **Projet numéro 126840** --> **CES** - Règlement numéro 513-12-2021 citant en immeuble patrimonial le presbytère de l'Ange-Gardien, sis au, 245 rue Du Progrès

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin mentionne qu'une rencontre du Conseil local du patrimoine a eu lieu le 20 septembre avec les personnes concernées et celui-ci recommande favorablement les points 28.26 et 28.27 et défavorablement les points 28.28 à 28.31. Monsieur le conseiller Cédric Tessier explique que le CLP recommande le retrait des quatre derniers points pour reprendre le processus à zéro afin de travailler plus étroitement avec les propriétaires.

Aucun membre du conseil ne demande le vote. Tous sont en accord avec le retrait de ces quatre points.

Les points 28.28 à 28.31 sont retirés.

- 28.3** **Projet numéro 126833** - Appui à la Chambre de commerce de Gatineau dans sa démarche de sensibilisation aux élus fédéraux concernant l'engagement du fédéral à une distribution de 75-25 de la fonction publique de part et d'autre de la rivière des Outaouais

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que selon une étude du professeur Lee, Gatineau est rendu à 18 % des emplois sur son territoire. On pourrait aller chercher 35 % d'augmentation de taxes si on respectait le ratio de 25 %. Il remercie ses collègues d'accepter cette résolution déposée au nom de la Commission du développement économique.

- 28.5** **Projet numéro 126668** - Avis de nomination - Nomination d'un nouveau représentant de l'employeur au sein du Comité de retraite des policiers de la Ville de Gatineau

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier enregistre son potentiel conflit d'intérêts.

- 28.17** **Projet numéro 126765** --> **CES** - Modification de la politique salariale et du recueil de conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau
- 28.22** **Projet numéro 126782** --> **CES** - Aménagement d'un parc de planches à roulettes et trottinettes au parc Joseph-H.-Maloney - District électoral de Bellevue - Pierre Lanthier

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier mentionne que le montant de 470 000 \$ nécessaire a été puisé dans le Programme des investissements communautaires (PIC) et qu'il l'a bonifié de 90 000 \$ à partir de son budget discrétionnaire provenant de l'ex-ville.

Ce parc est situé derrière l'école l'Escalade. Du mobilier urbain et de l'aménagement paysager y sont prévus.

#### **Avis de proposition :**

Le président du comité exécutif propose les modifications qui sont suggérées par le comité dans ces appréciations :

- 29.1** **Projet numéro 126742** - Mandater les services de la Ville de Gatineau pour un financement de 7 millions de dollars permettant de préserver le bâtiment du 100, rue Gamelin, bâtiment 9 et structurer l'offre culturelle des organismes L'Avant-Première et L'Artishow - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Louise Boudrias au conseil municipal du 21 septembre 2021

Remplacer le résolu comme suit :

« ET RÉSOLU QUE la Ville de Gatineau mandate ses services afin de :

- trouver une source de financement de 7 millions de dollars qui permettrait de sauvegarder le bâtiment du 100, rue Gamelin, bâtiment 9 et de structurer l'offre culturelle des organismes L'Avant-Première et L'Artishow pour ainsi intégrer les espaces adaptés aux besoins de création, de production et de diffusion pour les différentes communautés dans une perspective de soutien à la professionnalisation du milieu artistique et du développement durable;
- procéder à l'élaboration d'un bail emphytéotique. »

Madame la conseillère Louise Boudrias explique pourquoi elle est d'avis que la Ville devrait aller de l'avant dans ce projet. Elle propose un amendement à la suggestion du CE en ajoutant un échéancier pour l'élaboration du projet de bail emphytéotique comme suit :

« Élaborer un projet de bail emphytéotique d'ici la fin de l'année 2021 »

Monsieur le conseiller Cédric Tessier appuie l'amendement.

Aucun membre du conseil ne demande le vote. Les membres du conseil municipal sont unanimement en accord avec cet amendement.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande si cet argent approprié du PIVP fera en sorte que des projets seront retardés. Monsieur. Tessier lui répond que ce n'est pas le cas.

**29.2 Projet numéro 126745** - Financement de 1 237 305 \$ pour l'agrandissement du centre communautaire Front - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Audrey Bureau au conseil municipal du 21 septembre 2021

Remplacer le résolu comme suit :

« ET RÉSOLU QUE ce conseil :

- octroie la somme de 1 251 000 \$ pour l'agrandissement du Centre communautaire Front;
- accepte que ce montant soit financé à même le PIVP. »

Le CE appui ce projet parce qu'il est prêt et qu'il ne manque que le financement qui a été recherché activement au cours des dernières années. Le projet de résolution sera modifié afin de remplacer le montant pour celui dans l'appréciation du CE

**29.3 Projet numéro 126753** - Aménagement d'un pont, d'un passage cyclistes et piétonnier - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Mike Duggan au conseil municipal du 24 août 2021

Remplacer le résolu comme suit :

« ET RÉSOLU QUE ce conseil :

- offre une mise à jour du lien cyclable Robert Pilon (projet R-16-3066), présentement en état « archivé » pendant que la Ville est en négociation avec le ministère fédéral de l'Environnement.
- coordonne l'analyse d'un tracé avec une estimation des coûts de l'aménagement du passage en dessous du boulevard des Allumettières pour rejoindre le Plateau avec le lien cyclable le long du bord sud du boulevard des Allumettières.
- évalue la construction d'un passage sécuritaire (un petit pont), sur le ruisseau Moore, où il existe déjà, dans ce boisé municipal, un sentier piéton. »

**Fin du caucus préparatoire public à 16 h 27.**